



**Côte d'Ivoire**  
**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT**  
**ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE**  
**2016 – 2020**



**Cette Feuille de Route de l'Union européenne  
pour l'engagement envers la Société Civile en Côte d'Ivoire  
a été signée le 21 juillet 2016  
par l'ensemble des représentations diplomatiques européennes  
en Côte d'Ivoire:**



**Georges Serre**  
**Ambassadeur de France**



**Alfonso Di Riso**  
**Ambassadeur d'Italie**



**Claus Auer**  
**Ambassadeur d'Allemagne**



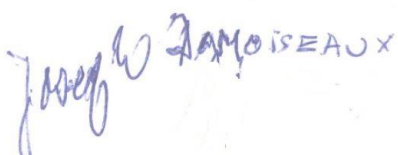
**Luis Prados Covarrubias**  
**Ambassadeur d'Espagne**



**Hugues Chantry**  
**Ambassadeur de Belgique**



**David Hinchon**  
**Ambassade du Royaume-Uni**



**Joseph Damoiseaux**  
**Ambassade des Pays-Bas**



**Jean-François Valette**  
**Ambassadeur de l'Union européenne**

La Communication de la Commission européenne de septembre 2012 *“Les racines de la démocratie et du développement durable : l’engagement de l’Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures”* prévoit l’élaboration de feuilles de route Société Civile dans les pays partenaires. Conçues comme une initiative conjointe entre l’Union européenne et les Etats membres, ces feuilles de route visent à renforcer l’engagement stratégique envers la société civile au niveau local. Elles établissent un cadre commun de priorités de l’UE et de ses Etats membres afin d’améliorer l’impact, la prévisibilité et la visibilité des actions européennes vis-à-vis de la Société Civile.

Cette feuille de route Côte d’Ivoire est construite autour d’un diagnostic partagé de la situation de la société civile et de l’engagement actuel des partenaires, avant de définir des priorités d’actions sur la période 2016-2020.

## **SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

---

**Une naissance progressive et fortement liée au contexte politique et socio-économique.** La société civile ivoirienne s'est développée et structurée au cours des différentes mutations socio-politiques de la Côte d'Ivoire. Très peu développée avant 1990, elle a réellement connu son essor à partir de cette période, puis dans un second temps et plus fortement encore au lendemain de la crise de 2002. Conçue historiquement sur une dimension ethno-nationaliste et politique, la société civile s'est d'abord positionnée, avec l'avènement du multipartisme, en contre-pouvoir de l'Etat. Elle a ensuite progressivement évolué avec la crise comme "prestataire de services" des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de pallier les lacunes de l'Etat dans les secteurs sociaux. L'enjeu de la SC aujourd'hui est de faire évoluer ce rôle et de devenir un acteur réel de développement, légitime et compétent, et surtout partenaire de l'Etat dans la définition, le suivi et le contrôle de l'action publique.

**Un cadre juridique inadapté, que le Gouvernement s'est engagé à faire évoluer.** La loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations pose le cadre légal qui régit la vie associative et la société civile en Côte d'Ivoire. Les OSC plaident depuis plus d'une décennie pour sa révision en invoquant ses insuffisances, son incapacité à répondre aux défis de son évolution et la nécessité de clarifier les fonctions de la société civile par rapport aux autres acteurs non gouvernementaux. Plusieurs propositions de réformes émanant de la SC sont restées sans suite. Néanmoins, le gouvernement ivoirien s'est engagé dans son Plan National de Développement 2016-2020 à revoir ce cadre juridique pour favoriser le développement des ONG en Côte d'Ivoire.

**De faibles moyens et des organisations qui peinent à se professionnaliser.** La majorité des OSC ont une capacité financière limitée et il existe une forte concurrence entre elles pour l'accès au financement. Cela entraîne un fonctionnement opportuniste en fonction des financements des PTF et empêche une réflexion commune et continue sur les enjeux d'intérêt public. D'autre part, les OSC de taille réduite, travaillant au niveau local et financées par les cotisations de leurs membres, ont de façon générale des capacités limitées et sont peu audibles par les pouvoirs publics et les PTF. Par ailleurs, l'efficacité des OSC repose souvent sur un nombre limité d'individus : les présidents des organisations et quelques experts techniques. Cela fragilise les organisations dès lors que ces individus utilisent leur engagement comme un tremplin politique (posant la question de l'indépendance des OSC vis-à-vis des pouvoirs publics) ou professionnel (les organismes internationaux cherchant une expertise locale et proposant des conditions de travail plus compétitives).

**Des efforts nécessaires pour un positionnement légitime et crédible.** La SC s'est positionnée pendant la décennie de crise comme prestataire de services dans divers domaines d'intervention: foncier rural, réconciliation nationale, prévention des conflits, consolidation de la paix, etc. Son rôle sur la place publique est néanmoins resté relativement limité, ses actions peu coordonnées et sa voix peu entendue au niveau gouvernemental. D'autre part, les différentes crises politiques ont révélé, et contribué à développer, une société civile politisée et

polarisée. Si cette politisation tend aujourd'hui à diminuer dans les faits, elle reste ancrée dans les gènes de nombreuses organisations. Ceci pourrait encore aujourd'hui expliquer la difficulté des OSC à se positionner en dehors du jeu politique et des lignes de démarcation idéologiques des grands partis. Ainsi, il reste encore d'importants efforts à fournir par la société civile ivoirienne pour être réellement reconnue comme partenaire de dialogue crédible et légitime par les acteurs du développement et par les autorités étatiques.

**Des difficultés diverses et peu d'opportunités pour un réel dialogue avec les autorités publiques et une participation effective à la définition et au suivi des politiques publiques.**

L'implication des OSC en Côte d'Ivoire comme acteurs de développement dans les processus de prise de décision et l'élaboration des politiques nationales reste marginale. Si les OSC ont été consultées lors de l'élaboration des deux Plans Nationaux de Développement (PND), le Gouvernement s'engage cependant très peu avec elles au niveau institutionnel. L'implication des OSC dans l'élaboration des politiques publiques n'est souvent requise qu'en phase de validation et non en phase de conception et peu de plateformes de dialogue existent. Le gouvernement invoque les faiblesses de gouvernance interne des OSC, leur faible professionnalisme et leurs jeux politiques comme les principaux freins pour en faire des partenaires du dialogue politique national. Si l'actuel gouvernement affiche un certain intérêt à rétablir le dialogue avec les OSC, leur participation dans la formulation des politiques publiques et dans le suivi de leur mise en œuvre reste limitée voire symbolique.

## **ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE ET DE SES ETATS MEMBRES**

---

**L'Union européenne et ses Etats membres: partenaires techniques et financiers privilégiés de la Société Civile en Côte d'Ivoire.**

L'Union européenne et ses Etats membres portent une attention particulière au rôle de la société civile dans le développement de la Côte d'Ivoire et se positionnent comme des partenaires privilégiés de la Société Civile en Côte d'Ivoire.

La Délégation de l'Union européenne comme la plupart des Etats membres présents en Côte d'Ivoire, entretient un dialogue politique régulier avec les organisations de la société civile, à travers des consultations formelles et des rencontres ad-hoc.

Les Etats membres actifs dans le domaine de la coopération au développement, comme l'UE, soutiennent la société civile et s'appuient sur elle à travers le financement de projets de développement locaux et nationaux, de façon directe ou à travers des organisations internationales.

L'UE a organisé plusieurs consultations des OSC dans le cadre de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED ainsi que lors de la formulation de ses programmes. Elle a conduit un vaste programme de renforcement des capacités de la Société Civile ivoirienne LIANE (Leadership et Initiative des Acteurs Non Etatiques) et finance également des subventions sur des programmes thématiques.

Le Royaume Uni prévoit des appuis pour contribuer à la réforme constitutionnelle et au bon déroulement des prochaines élections. L'appui à la participation des femmes dans la vie politique est également un axe fort de son action.

La coopération française appuie les OSC par le biais du deuxième Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la justice, du foncier, du développement urbain, de l'eau et assainissement et de l'environnement. Cette modalité d'appui établit les ONG internationales et ivoiriennes comme parties aux contrats avec l'Etat ivoirien. L'Ambassade de France appuie les OSC via le Fonds social de développement et le programme "PISCCA" dans les domaines du renforcement des capacités, de la promotion des droits de l'Homme, de la cohésion sociale et de la participation citoyenne.

L'Espagne appuie la société civile via les organisations internationales, notamment le PNUD, et les initiatives des institutions gérées par des citoyens espagnols. L'Italie a soutenu et soutient la société civile, notamment dans le domaine de la lutte contre les mutilations génitales féminines et de la formation et sensibilisation de la population aux droits civiques, à travers des initiatives menées par des ONG italiennes et grâce à l'activité de citoyens italiens.

### **La nécessité d'une bonne coordination de leurs actions respectives.**

Une coordination de bailleurs pour l'appui à la société civile ivoirienne a été relancée depuis juin 2016. Elle est présidée par l'Union européenne. Ce groupe a vocation à réunir les acteurs d'appui à la SC en Côte d'Ivoire pour améliorer leur coordination d'actions, la pertinence et la cohérence de celles-ci, afin de contribuer au dialogue structuré auprès des Autorités publiques ivoiriennes également sur la base d'un diagnostic clair des attentes de chacun à l'égard de la gouvernance et de la société civile en Côte d'Ivoire.

## **PRIORITÉS ET ACTIONS**

---

La Côte d'Ivoire se trouve à un tournant de son redressement; après avoir retrouvé la stabilité, elle doit assurer que son développement se poursuive de façon inclusive et démocratique. Cela passe par la reconnaissance du rôle de la société civile comme partie prenante et acteur de ce développement.

La société civile ivoirienne se caractérise par un grand dynamisme mais aussi par des faiblesses en termes d'expertise et de gouvernance interne ainsi que par une politisation qui limitent sa capacité à être reconnue comme un acteur crédible et légitime dans la définition et le suivi des politiques publiques.

L'Union européenne et ses Etats membres reconnaissent la société civile comme un acteur à part entière du développement de la Côte d'Ivoire devant jouer un rôle crucial dans la défense de la transparence et des droits de l'homme, ainsi que dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques. L'Union européenne et ses Etats membres s'engagent à promouvoir un environnement qui lui soit plus favorable, et à appuyer les OSC ivoiriennes dans leur action pour une gouvernance démocratique et un développement équitable. L'Union européenne et ses Etats membres s'attacheront en particulier à renforcer les capacités techniques des OSC et veilleront à son indépendance.

Trois grandes priorités et domaines d'actions sont retenus:

1. **Promouvoir un environnement propice en facilitant l'amélioration du cadre juridique et institutionnel relatif à l'existence et aux activités des Organisations de la Société civile ivoirienne**, notamment en soutenant la réforme du cadre juridique, indispensable à la professionnalisation et à un meilleur positionnement de la société civile.
  - Organisation des réunions du groupe de bailleurs de fonds impliqués dans l'appui à la société civile
  - Plaidoyer pour la relance du projet de réforme de la loi sur les associations par le Gouvernement et appui à sa diffusion et mise en œuvre.
  - Appui aux initiatives de débat public et de sensibilisation sur le rôle de la SC et l'exercice de la citoyenneté.
  - Appui opérationnel pour promouvoir la transparence des processus budgétaires et de définition des politiques publiques
  
2. **Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les institutions de coopération internationale** notamment en appuyant la mise en place de plateformes de dialogue dans le cadre de la définition et du suivi des politiques publiques nationales, sectorielles et locales.
  - Etudes sectorielles d'analyse de la gouvernance et de cartographie de la Société Civile
  - Structuration du dialogue entre les bailleurs de fonds et les OSC et entre le Gouvernement et les OSC, notamment dans le cadre du suivi du PND

- Mise en place d'un cadre de concertation structuré, entre l'UE et des OSC préalablement sélectionnées et formées, pour le suivi de l'appui budgétaire
- Participation et représentation des OSC dans le Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat Désendettement Développement
- Appui technique et financier aux initiatives de mise en réseau des OSC

3. **Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des OSC comme acteurs de développement et de contrôle citoyen**, notamment dans leur gouvernance interne et leur domaines d'expertise, afin d'en faire des acteurs crédibles et reconnus, capables de contribuer de façon efficace à la définition des politiques et de jouer leur rôle de contrôle citoyen.

- Mise en œuvre d'un dispositif de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC, notamment en termes de gouvernance interne
- Appui au renforcement de capacités techniques sectorielles et thématiques
- Soutien à des projets de promotion de la coopération entre les médias et la société civile
- Financement d'actions permettant la création de synergie entre la société civile et la recherche (*journées de la recherche*)